

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission sociale et de la jeunesse, acceptées par le Conseil municipal le 16 septembre 1998, sur la pétition intitulée: «Un centre de loisirs ou une maison de quartier dans le secteur Grottes - Cropettes - Montbrillant».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 66 au Conseil administratif en lui recommandant de favoriser toutes mesures visant à mettre à la disposition des habitants des Grottes, Cropettes, Montbrillant et de l'association qui les représente une structure de type centre de loisirs - maison de quartier et cela dans les plus brefs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant dispose, depuis 1997, d'un petit local à la rue des Gares. Ce local a récemment été transformé, avec l'aide de la Délégation à la jeunesse, en un internet café: le Tamagotchi.

En outre, depuis 2002, un local, plus grand a pu être mis à la disposition de l'association dans l'immeuble de la coopérative La Ciguë, à la rue de Montbrillant.

Par ailleurs, des espaces plus vastes pourraient être attribués: en effet, une partie des locaux occupés actuellement par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) au parc Beaulieu vont se libérer avec le déménagement de la production horticole du SEVE à Veyrier. La Délégation à la jeunesse étudie, avec l'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant, les possibilités d'une occupation de ces locaux.

Le projet de transformation de la villa Baulacre en maison de quartier a définitivement été abandonné par la Ville de Genève, en raison du coût très élevé que nécessiterait une rénovation de ce lieu et d'une typologie du bâtiment qui s'est révélée incompatible avec les besoins d'une maison de quartier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 21 mars 2007.